

Bourses, Logement ?

Bourses sur critères sociaux, Logement en village universitaire



En qualité d'étudiant de l'enseignement supérieur, vous pouvez bénéficier de bourses à caractère social versées par le CROUS. Ces bourses sont accordées pour une seule année universitaire. Il faut donc en refaire la demande **tous les ans**.

Du 15 janvier au 31 mai

Constituez votre dossier social étudiant et saisissez votre demande pour la rentrée de septembre sur internet.

ACCÉDER AU SIMULATEUR DE BOURSE :

simulateur.lescrous.fr

LES ÉTAPES A SUIVRE :

Site du CROUS Bordeaux Aquitaine

VOTRE DOSSIER SUR :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Attention !

Les demandes doivent être faites **avant le 31 mai** pour l'année universitaire suivante, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation.

Des régularisations interviendront ultérieurement.

Allocation parcours de réussite professionnelle

Cette aide du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire est destinée à valoriser et soutenir le parcours d'intégration de jeunes qui, ayant réussi avec succès leurs études secondaires (baccalauréat), en dépit des difficultés d'adaptation linguistique et culturelle qu'ils ont pu rencontrer lors de leur arrivée en France, ont fait le choix de s'engager dans des études supérieures en institut universitaire de technologie (IUT), en section de techniciens supérieurs (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

[Comment candidater.](#)